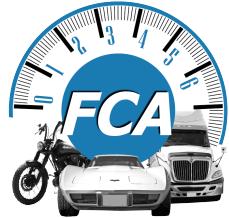


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	MORALES jean	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	073Z1124	<i>Morales Jean</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	SAVOIE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE R.N.6 / 10 rue du BOIS de LEYSSE 73490 - LA RAVOIRE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S073Z041	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	02/12/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX	<i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	02/12/2027
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : **MORALES jean**



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : **FM-496-AB** Catégorie de véhicule : **M1** Energie : **GO**
Date de mise en circulation : **29/11/2019** N° PV : **25097196**

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25096224	03/10/2025	RAS
25096572	23/10/2025	RAS
25096643	28/10/2025	RAS
25096813	10/11/2025	RAS
25096847	12/11/2025	RAS
25096919	17/11/2025	RAS
25096981	20/11/2025	RAS
25097020	21/11/2025	RAS
25097081	26/11/2025	RAS
25097105	27/11/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MORALES jean



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MORALES jean



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MORALES jean



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.